

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Bernard LECESTRE, M. Benoît COPPIN, M. Philippe MAUNY, M. Frédéric MALÈRE, Mme Barbara COQUILLE, M. Éric SÉGADO (arrivé à 19 h 07), Mme Séverine COMMEAU (arrivée à 19 h 15).

Absentes excusées : Mme Claire LETHIMONNIER (pouvoir à M. Benoît COPPIN),
Mme Carinne QUENISSET (pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE)

Absent : M. BORET Jimmy

Secrétaire de Séance : Mme Barbara COQUILLE élue à l'unanimité

Assistent également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025

Monsieur Philippe MAUNY fait remarquer qu'il était absent excusé.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour trois sujets supplémentaires :

- « Commune : DM n°7, remplace la DM n°5 »
- « Création d'emploi : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe »
- « Motion AMF »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 10 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à **10 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Commune :
 - Participation aux achats – Noël RPI Bussy en Othe / Brion
- Eau potable :
 - Décision modificative n°5
 - Redevance consommation eau potable et redevance sur la performance des réseaux eau potable - 2026
- Assainissement :
 - Décision modificative n°6
 - Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif - 2026
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

PARTICIPATION AUX ACHATS – NOËL RPI BUSSY EN OTHE / BRION

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Julie CARRA, adjointe aux affaires et transports scolaire.

Madame Julie CARRA informe le Conseil Municipal que le spectacle de Noël est organisé par les deux communes du RPI. Bussy en Othe devait faire les achats pour les goûters (clémentines, papillotes, gâteaux, jus de fruits, ...), mais en raison d'un problème de dernière minute, la commune de Brion va s'en charger et demandera le remboursement de la part de Bussy en Othe par l'émission d'un titre.

De même pour le bus retour avec le transporteur CRESSON, les frais seront partagés entre la coopérative scolaire de Brion, la Mairie de Bussy et la Mairie de Brion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **10 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »** :

- **ACCEPTE** que la commune de Brion réalise les achats
- **DÉCIDE** d'émettre un titre à la commune de Bussy pour sa participation au gouter et transport
- **DÉCIDE** d'émettre un titre à la coopérative scolaire de Brion pour la participation au transport.

COMMUNE : DM N°7 – REMPLACE LA DM N°5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors du dernier conseil municipal, la décision modificative n°5 a été prise pour rééquilibrer la section d'investissement sur le budget communal.

La décision modificative n°5 n'étant pas complète ni équilibrée, il y a lieu de la remplacer par la décision modificative n°7 comme suit :

En dépense, opération d'ordre :

- 1311 :	- 248,00 €
- 1313 :	- 947,90 €
- 13911 :	+ 248,00 €
- 13913 :	+ 947,90 €

En recette, opération d'ordre :

- 777 :	+ 1 195,90 €
- 777 :	- 1 195,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative n°7 comme inscrite ci-dessus.

CRÉATION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un avancement de grade, il y a lieu de créer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

BUDGET EAU : DM N°5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne budgétaire 678 est en dépassement de 149,22 €, arrondi à 150,00 €.

Pour régulariser ce dépassement, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 6817 :	- 150,00 €
- 678 :	+ 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative n°5 comme inscrite ci-dessus.

REDEVANCE CONSOMMATION EAU POTABLE ET REDEVANCE SUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX EAU POTABLE - 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2025 l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) demande aux collectivités de délibérer sur les deux redevances suivantes :

- Redevance consommation eau potable
- Redevance sur la performance des réseaux eau potable

Pour le 1^{er} janvier 2026, et suivants les déclarations et relevés 2025, le taux des redevances est calculé comme suit :

- Redevance consommation eau potable : Tarif fixé par l'AESN pour 2026 = **0,34 € HT/m³**
- Redevance sur la performance des réseaux eau potable :

Coefficient de modulation 0,23 x tarif AESN 2026 : 0,148 € HT/m³ = **0,034 € HT/m³**

Le coefficient de modulation est obtenu d'après les résultats du Rapport sur les Prix et la Qualité du Service (RPQS) eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 11 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 1 « Abstention » (Mme CARRA)**, les nouveaux taux de redevances ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DM N°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne budgétaire 678 est en dépassement de 186,65 €, arrondi à 200,00 €.

Pour régulariser ce dépassement, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 6817 :	- 200,00 €
- 678 :	+ 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, la décision modificative n°6 comme inscrite ci-dessus.

REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2025 l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) demande aux collectivités de délibérer sur la redevance suivante :

- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif

Pour le 1^{er} janvier 2026, et suivants les déclarations et relevés 2025, le taux de la redevance est calculé comme suit :

- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif :

Coefficient de modulation 0,34 x tarif AESN 2026 : 0,356 € HT/m³ = **0,121 € HT/m³**

Le coefficient de modulation est fourni par la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) en fonction du résultat du RPQS assainissement
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 9 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 3 « Abstentions »** (Mme CARRA, MM. LECESTRE et MALÈRE), le nouveau taux de redevance ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026.

MOTION AMF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Maires de France (AMF) et des Présidents d'intercommunalité a lancé, lors du 107^e Congrès des Maires, un appel à la liberté locale et demande aux collectivités un soutien comme suit :

« La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un État toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107^e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de BRION partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités**, par :

- **La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'État ou d'une autre collectivité ;
- **L'autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- **La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de BRION s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF** sur :

- **Le pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- **Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- **Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, **le pouvoir d'agir implique des moyens. L'État doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un État fort sur ses missions essentielles et de communes libres.

À l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 12 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de soutenir la motion de soutien pour la liberté locale portée par l'AMF.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

- Finances et CLCT : néant.
- Urbanisme : néant.
- Voirie et Travaux : réception des travaux Rue Bellevue, jeudi 18 décembre 2025 à 8 h 30 sur les lieux.
- Environnement : néant.
- Développement économique : néant.
- Aménagement Territoire et Tourisme : néant.
- Habitat : néant.
- Déchèterie : visite de la déchèterie de Nevers reportée en janvier 2026.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**

04/12/2025

AB 210 (Rue du Vaunoyer)

- **Monsieur le Maire :**

- Lecture de différents courriers de remerciements (Monsieur et Madame RAGEY, Monsieur et Madame PONCET, Monsieur et Madame AUBINEAU Jacques)
- Les travaux de la toiture de la bibliothèque sont terminés.
- La reprise de la tranchée en travers de la route de La Fourchotte par Free est reportée en mars 2026.
- La réunion du pôle énergies renouvelables sur le projet de Monsieur MAUNY Christophe a eu lieu le 9 décembre à la Préfecture d'Auxerre. Ce projet suit son cours et a de grandes chances d'aboutir.
- Le terrassement de la citerne incendie de La Fourchotte est fait. Merci aux agents, conseillers et habitants qui ont donné un coup de main au déploiement de la citerne. Il reste le branchement au réseau d'eau et la clôture à faire.
- L'éclairage public a été réparé au bout de la 2^{ème} intervention de SOMELEC.
- Le système de communication des châteaux d'eau est de nouveau opérationnel. Il a été changé pour du GSM. Les lignes téléphoniques Orange ont été résiliées.
- Un recensement nocturne des animaux sauvages sur Brion aura lieu les 8, 15 et 22 janvier 2026.
- Pour la rénovation de l'éclairage public, les services de l'Etat nous ont octroyé une subvention Fonds Verts et demandent une rencontre avec le SDEY et les élus le 13 janvier à 16 h 30.
- Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars prochain.
- Population INSEE au 1^{er} janvier 2026 : 633 habitants sur la commune.
- Les vœux de la Municipalité auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19 h 00 à la salle des fêtes « Les Granges du Château ».

- **Mme Julie CARRA :**

- Le marché de Noël s'est très bien passé, beaucoup de monde. Remerciements à la CCJ et aux agents de la CCJ pour le prêt, le montage et le démontage des chalets ainsi qu'au Comité des Fêtes pour la buvette.
- Le dimanche 18 janvier 2026 aura lieu une après-midi « Jeux de Société » sur inscription.
- Remerciements aux employés communaux pour les services rendus toute l'année.

- **Mme Florence SYLVESTRE :**

- Le dernier marché 2025 a eu lieu ce jour. Les commerçants font une pause durant les fêtes.

- **M. Philippe MAUNY :**

- Entreprise DESSOLIN retire le concassé des champs en ce moment sur Migennes. Voir le chef de chantier pour Brion.
- Fuite d'eau sur une bouche à clé « Impasse du Vau ».

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 51.

Table des délibérations :

- **Commune :**

- Participation aux achats – Noël RPI Bussy en Othe / Brion
- Commune : DM n°7, remplace la DM n°5
- Création d'emploi : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Motion AMF

- **Eau :**

- Décision modificative n°5
- Redevance consommation eau potable et redevance sur la performance des réseaux eau potable - 2026

- **Assainissement :**

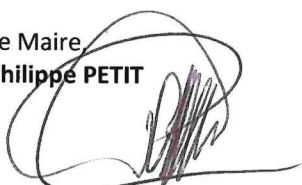
- Décision modificative n°6
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif - 2026

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Le Maire
Philippe PETIT



La secrétaire de séance,
Barbara COQUILLE

